

**Une bourse OIBT a permis à l'auteur de faire à Paris (France) un stage sur l'aménagement forestier**

**par Reine Félicité Eteta'a Edzimba, épouse BETI**

**Technicienne supérieure des Eaux et Forêts**

Office National de Développement des Forêts (ONADEF)

Yaoundé - Cameroun



**A l'oeuvre:** Reine Félicité Eteta'a Edzimba, bénéficiaire d'une bourse OIBT, entretient une pépinière communautaire au Cameroun.

**L**ES FORÊTS tropicales subissent la très forte pression de toutes sortes d'actions destructives. L'une d'entre elles est l'exploitation forestière intensive lorsqu'elle ne respecte pas les règles qui s'appliquent à l'aménagement forestier durable. D'où la nécessité, pour améliorer la base de ressource en bois tropicaux, de trouver des stratégies qui puissent conduire à la préservation et à la pérennité de nos forêts tropicales.

Au Cameroun et ailleurs en Afrique de l'Ouest, l'exploitation forestière peut être hautement lucrative (notamment à la première coupe), mais elle est souvent exécutée de manière anarchique. Les délits perpétrés par les différents intervenants (qui comprennent les exploitants forestiers agréés, les exploitants non agréés (délinquants) et les populations villageoises riveraines des forêts) vont du non respect de la réglementation forestière au pillage pur et simple des forêts.

Le bois ainsi récolté a pour destination l'industrie forestière (grumes et débités), la vente aux particuliers et dans les marchés de bois et l'utilisation en droits d'usage (bois de

construction, bois de chauffage). Pour éviter la désolation totale des forêts, il nous faut systématiquement réglementer et respecter les normes de l'exploitation forestière. Pour cela, un certain nombre de mesures sont à prendre afin de garantir l'aménagement forestier durable. Dans le présent exposé, je décris la bonne approche adoptée à cet effet par ONADEF et d'autres agences.

## **Analyse de la forêt et connaissance de la ressource**

Pour une gestion durable de nos forêts, un plan d'aménagement forestier durable s'impose pour chaque unité forestière d'aménagement (VFA). Ce plan devrait définir certaines caractéristiques fondamentales.

En premier lieu, il devrait comporter une description détaillée des milieux naturels et socioéconomiques dans lesquels la forêt doit être gérée. De manière générale, il s'agit des caractéristiques climatiques et topographiques du territoire forestier, tels que les précipitations (moyennes annuelles ou mensuelles), les températures et l'ensoleillement, la nature des sols et les conditions de terrain, la topographie, les autres formations végétales, les zones non forestières, etc. Quant au contexte socio-économique, il s'agit ici de prendre en compte non seulement les potentialités ligneuses du massif à aménager, mais aussi les relations 'société-forêt' et d'intégrer les préoccupations de l'ensemble des acteurs, ce qui devrait permettre à des concessionnaires forestiers de s'implanter sans heurts ni conflits. Plus précisément, il s'agira d'étudier les conditions de vie, les activités et les droits d'usage des populations locales, d'examiner les perspectives d'emploi pour les villageois et les jeunes diplômés, de valoriser des formations complémentaires au niveau local pour aider les villageois à trouver du travail dans les opérations forestières

## **Attribution de bourses**

*A sa trente-quatrième session, le Conseil international des bois tropicaux a octroyé vingt-huit bourses, représentant au total 150.000 dollars des Etats-Unis. Les candidats ci-après ont été retenus:*

**M. Jorge Luis Medina** (Bolivie); **M. Nsorfon Innocent Forba** (Cameroun); **M. Francis Emmanuel Ngome** (Cameroun); **M. Marcelin Tonye Mahop** (Cameroun); **Mme Wynet Vera Smith** (Canada); **Mme Sandra María Leiva Bustillo** (Colombie); **Mme Sandra Eliana et Mme Candela Restrepo** (Colombie); **Mme Llinet Marcela Serna González** (Colombie); **M. Alain Noël Ampolo** (Congo); **M. Jean-Paul Obame Engone** (Gabon); **M. Samuel Nsiah** (Ghana); **M. Eric Donkor Marfo** (Ghana); **Mme Edith Abruquah** (Ghana); **Mme Lina Karlinsari** (Indonésie); **M. Teguh Rahardja** (Indonésie); **Dr Untung Iskandar** (Indonésie); **Mme Made Hestilestari Tata** (Indonésie); **Dr Hin Fui Lim** (Malaisie); **M. Balram Dhakal** (Népal); **M. Ashok Kumar Mallik** (Népal); **M. Thakur Silwal** (Népal); **M. Israel Fufuse Bewang** (Papouasie-Nouvelle-Guinée); **Mme Carolina de La Rosa Tincopa** (Pérou); **Mme Elsa Sara Arias Ninán** (Pérou); **Mme Irma Icatlo Palanginan** (Philippines); **Mme María Eugenia Benitez Torres** (Venezuela); **M. Edgar Alexander Trejo Avila** (Venezuela); **M. Yoston Jaime Contreras Miranda** (Venezuela).

et de déterminer les sources de conflits entre les populations et tout éventuel concessionnaire.

Il est important également d'identifier le niveau de vie des populations et d'inventorier les infrastructures dont elles bénéficient de l'Etat. Le plan d'aménagement devrait spécifier les droits d'usage des ressources forestières dont bénéficient les populations locales.

La collecte et la documentation d'une information aussi complète que possible sont indispensables aux prises de décisions d'aménagement. Il faut avoir recours à la cartographie, aux images satellitaires et radar et aux photos aériennes pour stratifier le massif et préparer des inventaires détaillés de la ressource. L'inventaire général ou inventaire d'aménagement devrait quantifier les ressources forestières, y compris mais non exclusivement le potentiel ligneux immédiatement exploitable et le matériel d'avenir à moyen terme. Les résultats d'inventaires devront alors être traduits dans un rapport comprenant des cartes et des tableaux contenant les informations disponibles.

La productivité de la forêt après la première coupe est également une donnée à ne pas négliger. Les données d'accroissement et de rendement, lorsqu'elles sont disponibles, devraient être utilisées pour évaluer le potentiel de rendement durable de la forêt. Si ces données ne sont pas disponibles, il faudrait créer des placettes d'échantillonnage permanentes.

## Planification de la récolte

Généralement, la durée attribuée au plan d'aménagement varie entre vingt et quarante ans. Il est le plus souvent révisé tous les cinq ans. Normalement le plan devra tenir compte des paramètres principaux d'aménagement tels que la rotation, la durée d'application, la possibilité, le diamètre minimum d'exploitabilité, etc., dans l'UFA. Il faut également procéder à des interventions sylvicoles par éclaircies et séries d'amélioration.

## Inventaire de production

Le série de production est la partie de l'UFA principalement dédiée à l'exploitation. Le pré-inventaire d'aménagement consiste à mesurer tous les arbres de diamètre supérieur à 20 cm pour toutes les essences de valeur. En outre, il faut déterminer le nombre, le volume exploitable et les tiges d'avenir

de tous les arbres commercialisables. Les arbres à récolter devraient être pointés sur une carte et marqués sur le terrain.

## Formation, suivi et contrôle

L'exécution du plan d'aménagement doit être suivie de près: les exigences en matière de suivi et de contrôle devraient être spécifiées dans le plan d'aménagement. Il faudrait aussi spécifier les besoins en formation de toutes les catégories de personnel.

## Conclusion

Au terme de cette formation et aussi grâce à la consultation de plusieurs ouvrages, je peux prétendre, en toute humilité, avoir amélioré mes connaissances antérieures en matière d'aménagement forestier. De toute évidence, j'en sors nanti d'une plus grande expérience et de précieuses connaissances qu'il faudra préserver et valoriser partout où le besoin s'en fera sentir dans le cadre de ma profession. En effet, ces enseignements peuvent déjà être vulgarisés dans ma vie professionnelle, surtout dans le cadre des réunions d'information (descentes sur le terrain) que nos services organisent régulièrement auprès des populations, soit au début de chaque exploitation, soit pour régler des conflits entre exploitants et riverains (paysans).

*Note du rédacteur: Les principes, critères et indicateurs OAB/OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique (voir AFT 11/1, page 19) donnent des indications supplémentaires sur les ingrédients d'un plan d'aménagement forestier efficace pour les forêts tropicales africaines. Pour en recevoir un exemplaire, s'adresser au fonctionnaire de l'information de l'OIBT (adresse à la page 2), ou en télécharger le texte du site [www.itto.or.jp/policy/principle/](http://www.itto.or.jp/policy/principle/)*

## Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

### Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

**Domaines prioritaires:** les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer l'accès au marché pour les exportations de

bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;

- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

*Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:*

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

**Critères de sélection:** Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **4 septembre 2003**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant le 1er décembre 2003. Les demandes sont évaluées en mai et en novembre de chaque année.

*Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 81-45-223 1111. [itto@itto.or.jp](mailto:itto@itto.or.jp) (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2).*